

Le révérend KELLY: Je le crois. C'est-à-dire que l'obligation n'est à vrai dire pas aussi stricte que dans le cas des enfants non indiens. Si votre enfant manque un jour de classe, vous en entendrez parler et vous devrez expliquer son absence. Le même principe est censé s'appliquer à l'égard des enfants indiens, mais ils vont parfois ailleurs, ils déménagent et ils ne sont plus là. Et voilà.

M. HENDERSON: Oui, la famille entière déménage.

Le révérend KELLY: Pour cette raison, leurs progrès ne sont pas aussi réguliers qu'ils devraient l'être. Je voudrais ajouter que les élèves qui sont assidus font autant de progrès que les non Indiens. Ce n'est pas parce qu'ils sont moins intelligents, comme semblent le croire certaines personnes, ni moins avancés mentalement. C'est tout simplement le manque d'assiduité qui les retarde sans cesse.

Le sénateur MACDONALD: Parce qu'ils déménagent de temps à autre.

Le révérend KELLY: Je pourrais peut-être ajouter que ce n'est pas toujours parce qu'ils veulent être libérés de la corvée du travail scolaire. Il s'impose parfois que les parents se déplacent.

M. GUNLOCK: Quelle est la solution au problème? Que recommandez-vous en vue de remédier à la situation?

Le sénateur MACDONALD: On ne peut rien y faire et vous le savez.

Le révérend KELLY: Si la famille indienne avait du travail à faire sur place, elle ne songerait pas à se déplacer et le père, le soutien, pourrait gagner la vie sur la réserve.

M. HARDIE: Comment peut-il gagner sa vie sur la réserve, puisque vous prétendez que celle-ci n'est pas rentable et qu'il ne peut y gagner de quoi vivre?

Le révérend KELLY: C'est là le gros problème.

M. HARDIE: Aucun traité n'a été conclu avec les Indiens de la Colombie-Britannique?

Le révérend KELLY: Non, monsieur.

M. HARDIE: Les terres données aux Indiens de la Colombie-Britannique avaient été réservées par le gouvernement provincial. Il s'agissait probablement de terrains où les Indiens vivaient déjà et tout ce qu'ils ont eu, c'est un petit lopin.

Le révérend KELLY: C'est tout.

M. HARDIE: Ils n'ont rien reçu pour les dédommager des terres qu'ils ont abandonnées?

Le révérend KELLY: Monsieur le président, tout ce que j'ai dit s'applique à la région côtière qui est, comme vous le savez, montagneuse et rocheuse. À l'intérieur de la province, il y a des ranches. Là les conditions sont différentes: il y a des ranches, du bétail.

M. HARDIE: Leur permet-on d'être propriétaires?

Le révérend KELLY: Oui, ils sont propriétaires d'une grande partie de leurs terres. Il y a des pâturages qui sont mis à la disposition de leur bétail, et qui sont des terres de la Couronne. À mon avis, les Indiens de l'intérieur se trouveront à l'avenir dans de meilleures conditions que ceux de la région côtière précisément parce qu'ils ont de plus grandes étendues de terre où mener paître leur bétail.

M. HARDIE: Quelle est la moyenne du revenu annuel de la réserve d'où vous venez, de l'Indien de cette réserve?

Le révérend KELLY: Le revenu de l'Indien?

M. HARDIE: Le revenu annuel moyen.